pour la mise à fruit et la durée du poirier.

Le pincement n'a pas seulement pour objet le raccourcissement d'une pousse trop longue, comme nous l'avons déjà dit pour le pêcher ; il a l'avantage inappréciable de changer le mouvement de la sève, d'en rétablir l'équilibre, de la faire passer au profit des bourgeons qui sont nécessaires à la formation et à la bonne direction de l'arbre, et à faire développer en boutons à fruits les yeux des parties consacrées.

Enfin le pincement débarrasse l'arbre des bourgeons inutiles qui empêcheraient la pénétration et la circulation dans l'intérieur de l'arbre, de la lumière et de l'air si utiles au développement et à la qualité des fruits. Les bourgeons qui doivent surtout être surveillés et subir le pincement, sont ceux qui se trouvent sur la partie supérieure des branches. Si, pour arriver à ce but, l'on s'avisait d'employer la taille au lieu du pincement, l'œil placé au-dessous de la coupe s'ouvrirait et se développerait si vîte en bourgeon que l'interruption de la sève serait à peine sensible, en sorte que l'effet désiré serait manqué. Quant à l'ébourgeonnement, il n'y a pas à s'en occuper lorsqu'on a pincé à propos ; les bourgeons pincés peuvent rester sans inconvénient jusqu'à la taille d'hiver.

§ V. — Chargement et déchargement.

Lorsqu'un poirier vigoureux ouvre trop d'yeux en bourgeons à bois au-dessous de la taille de chaque bourgeon de prolongement, on doit prévoir que le bourgeon provenant de chacun de ces yeux aura la même disposition l'année suivante ; si donc on taillait à quelques millimètres de leur insertion, dans le but d'en obtenir des productions fruitières, il n'en résulterait qu'une confusion de bois inutile, parce que l'œil inférieur de chaque talon, par un excès de sève, n'ouvrirait qu'en bourgeon à bois; alors, il faudrait recourir à l'ébourgeonnement. Pour échapper à cette nécessité, on donne à tous les bourgeons à la taille d'hiver une taille plus ou moins longue. L'effet d'une taille longue sur les arbres fruitiers à noyau est, comme nous l'avons vu, de mettre tout d'un coup tout à fruit, et de ruiner promptement les arbres, comme le font trop souvent les locataires vers la fin de leur bail. L'effet d'une taille longue sur les arbres à fruits à pepins est de provoquer la formation d'une multitude de productions fruitières (dards et brindilles) qui fructifieront plus tard ; la sève trouve une issue dans ces productions, et ne donne plus lieu à une confusion de bourgeons qui rendrait l'ébourgeonnement inévitable. Cette manière de tailler les poiriers se nomme *charger*, parce qu'en effet on les oblige à se charger d'une quantité de branches à fruit de beaucoup supérieure à celle qu'aurait pu provoquer la taille ordinaire. Nous répétons qu'on ne doit *charger* ainsi que les poiriers excessivement vigoureux. Le *chargement* d'un poirier au moyen d'une taille longue doit être général ; il manque son but s'il est appliqué à une branche en particulier : il faut charger un arbre sur toutes ses branches s'il en a besoin, ou lui donner la taille ordinaire.

On nomme par opposition *déchargement* d'un poirier la suppression d'une partie des productions fruitières : c'est l'opération dont nous avons indiqué la nécessité pour faire naître des lambourdes parmi les bourses, et du jeune bois sur les branches qui commencent à se dégarnir. La coupe toujours faite avec une lame d'un tranchant parfait doit être, comme le montre la *fig.* 275, opposée à l'œil, c'est-à-dire que l'instrument tranchant ne doit jamais appuyer que sur la face de la branche en regard de celle qui supporte l'œil sur lequel on rabat ; il faut en outre que la coupe ait assez de pente pour que la pluie ne puisse séjourner sur la surface coupée. La petite portion de bois qui reste entre la coupe et l'œil qui lui fait face est nommée par les jardiniers *onglet* ou *ergot* (A, *fig.* 275) ; elle ne doit pas dépasser la longueur de

Fig. 275.



2 à 5 millimètres; dans ces limites, sa longueur se règle sur la grosseur du rameau coupé. Comme le poirier n'est point gommeux, on s'abstient de couvrir les plaies ; c'est un tort. L'exposition de la plaie à l'air, quoique moins funeste pour cet arbre que pour les arbres à gomme, n'en cause pas moins un mal très réel.

Souvent au lieu de couper les dards et les brindilles qu'on veut raccourcir, on se contente de les casser ; dans ce cas, la plaie étant plus lente à se cicatriser, la sève est détournée pour plus longtemps vers le bas de la branche cassée, et les boutons à fruit profitent davantage.

§ VI. — Poiriers conduits en espalier.

L'ensemble des données que nous venons d'exposer et qui s'appliquent à toutes les formes sous lesquelles il est possible de conduire le poirier, fait déjà pressentir comment il est possible de faire naître à volonté sur un jeune sujet les branches nécessaires pour établir sa charpente en espalier. Les premières sections de ses membres sont données par les bourgeons qui sortent en nombre toujours plus que suffisant, lorsqu'on rabat la greffe sur les huit ou dix yeux inférieurs ; les bifurcations s'obtiennent de même, immédiatement au-dessous de la taille des pousses terminales ; on les favorise en pinçant les bourgeons à bois inférieurs. Trois formes sont principalement en usage : la palmette à tige simple, la palmette à double tige, et l'éventail.

A. — *Palmette simple et double.*

Nous renvoyons aux figures du pêcher pour le poirier à palmette simple et double : la forme et la direction sont les mêmes ; l'espace à laisser entre chaque membre latéral est de $0^m,30$ à $0^m,40$, selon les espèces. En le réduisant à $0^m,16$, on